



Département du Haut-Rhin

**Nombre des membres
du Conseil Municipal
élus :**
19

Conseillers en fonction :
18

Conseillers présents :
12

Conseillers absents :
6

Procès-Verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du vendredi 18 février 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vendredi dix-huit février à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Fellingring s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal sous la présidence de Madame Nadine SPETZ, Maire, après convocation légale du quatorze février deux mil vingt-deux.

Présents : Madame Nadine SPETZ, Maire, Monsieur Claude SCHOEFFEL, Madame Doris JAEGGY, Monsieur Frédéric GRUNENWALD Adjoints, Monsieur Erick FISCHER, Mesdames Virginie QUIRIN, Marie-France LUTHRINGER, Messieurs Daniel MOSER, Olivier SARDINI, Jean-Jacques SITTER, Roger SPERISSEN, Madame Cécile STEMPFEL, conseillers municipaux.

Absents excusés : Madame Peggy DOPPLER, Monsieur Aurélien FLUHR, Mesdames Cosmina HOFFER, Arlette LUTTENBACHER, Monsieur Franck SCHUBERT, Madame Esther SZTAJNERT, conseillers municipaux.

Présents : 12
Pouvoir : 0
Votants : 12

L'ordre du jour est le suivant :

1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance
2. Décisions prises par le Maire au titre de ses délégations en vertu de l'article L2122-22 du CGCT
3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 12 janvier 2021
4. Rétrocession d'une micro-parcelle du domaine public communal au domaine privé communal
5. Forêt : fixation du prix d'affouage pour l'année 2022
6. Signature d'un contrat de prêt à usage
7. Adhésion à la mission mutualisée RGDPD proposée conjointement par le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin et celui de Meurthe-et-Moselle, et désignation d'un délégué à la protection des données (DPD)
8. Travaux de sécurisation du col d'Oderen
9. Divers et communication

NS/AH/MK

Le quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance à 19h40.

Avant de débiter, Madame le Maire évoque le bulletin municipal et remercie Madame Doris JAEGGY, Adjointe et Monsieur Jean-Jacques SITTER, conseiller municipal, pour le temps qu'ils ont consacré à sa rédaction ; elle remercie également Monsieur Frédéric GRUNENWALD pour le feuillet concernant l'extinction de l'éclairage public.

N° 1. DESIGNATION D'UN(E) SECRETAIRE DE SÉANCE

Monsieur Daniel MOSER, conseiller municipal est, à l'unanimité des membres présents et représentés, désigné comme secrétaire de séance et est assisté d'Aurélia HURST, secrétaire générale.

N° 2. DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE AU TITRE DE SES DÉLÉGATIONS EN VERTU DE L'ARTICLE L2122-22 DU CGCT

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la décision suivante :

Délégation 4° - marchés publics

Le 14/12/2021 :

Signature d'un devis relatif à la création et la mise en page du bulletin municipal – entreprise REPAIR, Dole : 750 euros TTC (pas de TVA).

Signature d'un devis relatif à l'impression du bulletin communal – imprimerie Mack, Oberhergheim : 2 405 euros HT, 2 886 euros TTC.

Le 07/01/2022 :

Signature d'un devis relatif à l'impression du feuillet d'information sur l'éclairage public – imprimerie Mack, Oberhergheim : 296 euros HT, 355.20 euros TTC.

N° 3. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 12 JANVIER 2022

Le procès-verbal de la séance du 12 janvier 2022, dont copie a été envoyée au préalable à tous les conseillers municipaux, est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés, sans modification.

DELIB N°2022/04

N° 4. RÉTROCESSION D'UNE MICRO-PARCELLE DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL AU DOMAINE PRIVÉ COMMUNAL

La commune a été sollicitée par un nouveau propriétaire ayant acquis une maison rue du See afin d'obtenir un terrain attenant à sa maison pour stationner des véhicules aux abords de son lieu d'habitation puisqu'il s'agit d'une parcelle faisant partie du domaine public communal. Le terrain fait une surface de 55m² (3 000 euros l'are) et les coûts relatifs à cette rétrocession seront entièrement pris en charge par l'acquéreur (géomètre et frais de notaire).

En vertu de l'article L. 3111-1 du Code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP), les biens du domaine public des collectivités territoriales sont inaliénables. Ils ne peuvent être vendus sans avoir été, au préalable, désaffectés et déclassés (CE, 31 juillet 1992, Soulier et art. L. 2141-1 du CGPPP). Le bien immobilier déclassé rejoint le domaine privé de la commune et peut alors être vendu.

Dans le cadre de ce projet de vente d'un terrain communal, il est proposé de rétrocéder une micro-parcelle située section 10, rue du See, du domaine public communal au domaine privé communal.

Après exposé de Monsieur Frédéric GRUNENWALD, Adjoint délégué en charge des services techniques et de l'urbanisme,

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **PRONONCE** le déclassement du domaine public communal de la parcelle située 4 rue du See à Fellingring, cadastrée en section 10.
- **PRONONCE** le classement dans le domaine privé communal de la parcelle située 4 rue du See à Fellingring, cadastrée en section 10.

DELIB N°2022/05

N° 5. FORET : FIXATION DU PRIX D'AFFOUAGE POUR L'ANNEE 2022

Le 9 septembre 2020, le conseil municipal a validé le prix d'affouage pour l'année 2021 et a supprimé les anciennes catégories qui avaient été instaurées afin de faciliter l'exploitation forestière.

Une nouvelle délibération est nécessaire pour l'année 2022. Une augmentation de deux euros est proposée. Le prix du transport est passé de 50 € à 60 € la corde.

Monsieur Claude SCHOEFFEL, 1^{er} Adjoint en charge de la forêt, précise qu'il est interdit pour la commune de dégager du bénéficiaire sur le bois d'affouage qui est un vrai service à la population.

Monsieur Roger SPERISSEN, conseiller municipal, demande si certaines personnes ont émis des plaintes concernant le mélange de bois. Monsieur Claude SCHOEFFEL précise qu'aucun retour négatif ne lui est parvenu, ni sur la taille ni sur les mélanges.

Après exposé de Monsieur Claude SCHOEFFEL, Adjoint au Maire en charge de la forêt, chasse, agriculture et environnement,

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE de fixer** les tarifs du prix d'affouage pour l'année 2022 comme suit :

✚ 189 euros pour une corde enstérée à récupérer en forêt ;

✚ 249 euros pour une corde enstérée livrée à domicile ;

- **PRECISE** qu'il n'y a plus qu'une catégorie de bois proposée.

DELIB N°2022/06

N° 6. SIGNATURE D'UN CONTRAT DE PRET A USAGE

La commune possède une importante propriété entre deux viaducs et a été sollicitée par Madame Christine MURA qui souhaite obtenir un droit de passage parce que les parcelles concernées sont enclavées. Aucun bail n'est prévu avec Monsieur Michel ERNY mais il est stipulé dans le contrat de prêt à usage qu'il doit accorder un droit de passage à Madame Christine MURA.

Monsieur Erick FISCHER, conseiller municipal, évoque un sentier de découverte qui devait être créé le long de ces parcelles. Monsieur Claude SCHOEFFEL, Adjoint au Maire, explique que le problème, dans le cadre de ce projet, est celui de la structure du viaduc et des tas de gravats qui nécessitent un nivellement. Monsieur Erick FISCHER pense qu'il convient malgré tout de garder cette idée en tête ; en effet, la fermeture de passages pédestres est souvent déplorée c'est pourquoi il faut rester vigilant. Madame Nadine SPETZ, Maire, rebondit en incitant les conseillers à s'engager dans ce projet de sentier de découverte. En effet, la signature du commodat n'empêche pas de mener à bien ce projet de sentier de découverte. Monsieur Frédéric GRUNENWALD, Adjoint au Maire, rappelle que ce terrain appartient à la commune et qu'il faut le conserver en tant que bien communal au vu de son fort potentiel. Madame Virginie QUIRIN, conseillère municipale, pense que la création de ce sentier pourrait être subventionnée parce qu'il y a un historique important de ces deux ponts par rapport au tunnel d'Urbès ; il convient de se rapprocher de la Collectivité Européenne d'Alsace pour savoir si des aides patrimoniales existent. Monsieur Erick FISCHER, conseiller municipal, explique que ces ponts figurent sur le tracé du tunnel d'Urbès. Madame le Maire annonce qu'elle se chargera de prendre contact avec le maire d'Urbès afin de savoir de quelle manière cette commune a monté son projet de sentier de découverte. Monsieur Erick FISCHER explique que 70 000 euros ont été attribués par le Syndicat Mixte de la Thur Amont afin de remettre en état un mur retenant des alluvions au niveau du tunnel d'Urbès.

La commune souhaite établir un contrat de prêt à usage (ou commodat) pour des biens à usage agricole au profit de la SCEA du GRUNHOLZ, représentée par Monsieur Michel ERNY, domicilié 5 rue du Leslé à Mitzach.

La parcelle concernée est la parcelle n°252, section 10 pour une surface de 10 ares environ ;

Ce prêt est à usage gratuit et le commodat est conclu pour une durée de 1 an à compter du 1^{er} novembre 2022, avec tacite reconduction à défaut de renonciation du contrat par l'une ou l'autre partie.

Monsieur ERNY devra prendre les biens concernés dans leur état, les exploiter en veillant à ne

commettre aucun abus ou dégradation, et les rendre à la commune à l'expiration du prêt.

Vu l'exposé de Monsieur Claude SCHOEFFEL, Adjoint au Maire en charge de la forêt, chasse, agriculture et environnement,

Vu le projet de commodat,

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **VALIDE** le contrat de prêt à usage entre la commune et la SCEA du GRUNHOLZ représentée par Monsieur Michel ERNY, annexé à la présente délibération ;
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer le contrat et tout autre document y afférent.

DELIB N°2022/07

<p>N° 7. ADHÉSION À LA MISSION MUTUALISÉE RGPD PROPOSÉE CONJOINTEMENT PAR LE CENTRE DÉPARTEMENTAL DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU HAUT-RHIN ET CELUI DE MEURTHE-ET-MOSELLE, ET DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ À LA PROTECTION DES DONNÉES (DPD).</p>
--

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin et celui de Meurthe-et-Moselle proposent conjointement à leurs collectivités une mission mutualisée d'accompagnement dans la démarche de mise en conformité au Règlement Général de Protection des Données (RGPD) des traitements de données personnelles.

Madame le Maire expose à l'assemblée le projet de convention pour la période 2022/2024 à la mission mutualisée d'accompagnement à la mise en conformité des activités de traitements de données personnelles avec les dispositions du règlement général sur la protection des données « RGPD ». Cette convention est proposée conjointement par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin (CDG68) et celui de Meurthe-et-Moselle (CDG54).

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » est entré en vigueur le 25 mai 2018. Il introduit un changement de paradigme fondé sur la responsabilisation a priori des acteurs traitant de données personnelles et un renversement corollaire de la charge de la preuve, ainsi que de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel.

Le RGPD n'est ni un document de prescriptions, ni un document d'interdictions. C'est un règlement d'encadrement qui fixe des obligations et des principes, mais les solutions permettant son respect incombent au responsable de traitement.

Au regard de l'importance du respect des obligations et des principes posés par le RGPD, des réponses techniques à apporter ainsi que de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission présente un intérêt certain.

Dans le cadre de la mutualisation des moyens entre des centres de gestion de la fonction publique territoriale de l'Interrégion Grand Est-Bourgogne-Franche Comté, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Meurthe-et-Moselle exerce, sous leur égide respective, une mission mutualisée d'accompagnement à la démarche de mise en conformité au RGPD auprès de collectivités volontaires basées dans leur ressort départemental.

Dans ce cadre, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Meurthe-et-Moselle partage son expertise et ses moyens tant en personnel qu'en solution informatique avec ces

centres de gestion et des collectivités et établissements publics qui leur sont rattachés.
Le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Haut-Rhin s'inscrit dans cette démarche.

Cette mission mutualisée d'accompagnement à la conformité au RGPD proposée conjointement par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin et celui de Meurthe-et-Moselle est dénommée « mission RGPD mutualisée des CDG ».

La dernière convention est arrivée à son terme le 31 décembre 2021, la nouvelle convention proposée vise à poursuivre la mission avec effet du 1er janvier 2022. Tout le travail déjà réalisé dans le cadre de la 1ère convention est conservé et reste accessible sur l'espace RGPD dédié à notre collectivité dans l'outil informatique mis à notre disposition.

Par la présente délibération, nous nous proposons de renouveler notre adhésion à la mission RGPD du centre de gestion et de nous inscrire dans cette démarche.

En annexe de la présente délibération, vous trouverez la convention d'adhésion à ce service, détaillant les modalités concrètes d'exécution de la mission.

Madame le Maire propose à l'assemblée :

- d'adhérer à la mission mutualisée d'accompagnement pour la mise en conformité au RGPD des activités de traitements de données personnelles de la collectivité,
- de l'autoriser à signer la convention relative à ladite mission et à prendre/signer tout document afférent à ladite mission,
- de désigner auprès de la CNIL le CDG54, personne morale, comme étant le Délégué à la protection des données (DPD) de la collectivité.

Ouï l'exposé de Madame le Maire,

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention relative à la mission d'accompagnement pour la mise en conformité au RGPD des activités de traitements de données personnelles de la collectivité ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à prendre et à signer tout document et acte relatif à ladite mission ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à désigner auprès de la CNIL le CDG 54 comme étant le Délégué à la Protection des Données (DPD) personne morale de la collectivité.

DELIB N°2022/08

N° 8. TRAVAUX DE SÉCURISATION DU COL D'ODEREN

La Collectivité Européenne d'Alsace a un projet de sécurisation du col d'Oderen en raison d'éboulements réguliers. Les chutes de pierres sur la route représentent un véritable danger pour la sécurité des personnes. C'est pourquoi la Collectivité Européenne d'Alsace propose de mettre en place des filets en pied de falaise afin d'arrêter la chute de ces éléments en mouvement. Néanmoins, le site concerné est situé en réserve intégrale, ce qui nécessite l'avis de comités scientifiques, en lien avec la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, sous l'égide du Préfet des Vosges. Ces comités scientifiques ont émis un avis défavorable à cette sécurisation, estimant que ces travaux nuiraient à la naturalité du site. Cette sécurisation serait, par conséquent, soumise à des

mesures compensatoires. Sur la base d'une surface impactée de 20 à 50 hectares, la méthode proposée aboutirait à une compensation sur une surface forestière révisée de 150 à 300 hectares (sous la forme, par exemple, d'un classement en réserve intégrale). Cette surface deviendrait, par conséquent, inexploitable pour la commune de Fellingring.

Il s'agit ici de procéder à deux votes distincts à savoir :

- 1/ Pour ou contre la sécurisation du col d'Oderen
- 2/ Pour ou contre les mesures compensatoires proposées par les comités scientifiques

Monsieur Claude SCHOEFFEL, Adjoint au Maire, craint que ce cas ne fasse jurisprudence au niveau régional voire national parce qu'une telle compensation n'a jamais été réclamée. Monsieur Frédéric GRUNENWALD, Adjoint au Maire, en profite pour préciser que trois hectares seulement sont concernés par la sécurisation du site.

Monsieur Erick FISCHER, conseiller municipal, se demande si Fellingring a bien fait d'adhérer à la réserve du Grand Ventron en 1989. Monsieur Claude SCHOEFFEL rappelle d'ailleurs qu'à ce titre, 155 hectares avaient déjà été mis sous cloche dont 121 hectares dans le classement Unesco, la différence étant la zone concernée par les travaux de sécurisation.

Monsieur Jean-Jacques SITTER, conseiller municipal, se demande si ces filets suffiront pour canaliser les blocs d'un mètre. Monsieur Erick FISCHER, conseiller municipal, explique que de nombreux endroits, même en haute montagne, ne possèdent pas de protection matérialisée mais simplement un panneau précisant « risque de chutes de pierres ».

Monsieur Olivier SARDINI, conseiller municipal, demande pourquoi ce sujet revient au goût du jour au niveau de la Collectivité Européenne d'Alsace et explique que deux comités scientifiques se sont penchés sur cette question parce que ce site représente un fort enjeu pour la biodiversité (falaises, arbres anciens, etc.) et qu'il s'agit par conséquent d'un patrimoine sensible. Selon lui, objectivement, une compensation de 150 hectares n'est pas réalisable pour la commune de Fellingring. Il lui semble que la Collectivité Européenne d'Alsace et les comités scientifiques sont tombés d'accord pour 20 hectares de compensation, le but étant de préserver les intérêts de la commune.

Madame Nadine SPETZ, Maire, explique que ces mesures compensatoires sont trop importantes même s'il s'agit d'une réserve intégrale. Monsieur Erick FISCHER, conseiller municipal, pense que la commune se trouve face à un chantage mais Monsieur Olivier SARDINI explique que les comités scientifiques ne peuvent pas imposer une surface, ils ont juste le droit d'émettre un avis. Monsieur Erick FISCHER ajoute que la réserve intégrale est, quoiqu'il en soit, soumise à un arrêté ministériel.

Monsieur Claude SCHOEFFEL, Adjoint au Maire, précise que ces discussions ont eu lieu entre la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement), les comités scientifiques et la Collectivité Européenne d'Alsace mais que la commune n'a jamais été au courant de ces pourparlers avant que la DREAL ne se manifeste auprès de lui. Pour Olivier SARDINI, conseiller municipal, il faut être dans le dialogue et dans l'écoute. Monsieur Jean-Jacques SITTER, conseiller municipal, se demande si en ajoutant des panneaux de signalisation triangulaires « chutes de pierres », cela ne serait pas suffisant.

Monsieur Claude SCHOEFFEL, Adjoint au Maire, en profite pour expliquer le projet de raccordement à la fibre optique de Ventron à Kruth, en souterrain. Il s'agit d'un projet d'envergure ayant lui aussi des répercussions sur la réserve intégrale et qui représente un réel danger pour les entreprises travaillant dans le secteur, notamment avec le risque de chutes de pierres.

Monsieur Claude SCHOEFFEL, Adjoint au Maire, explique que le marché du bois est reparti à la hausse et génère, de ce fait, des bénéfices pour la commune. Il soulève alors la question de la compensation qui est définitive et se demande ce qu'il adviendra, dans des décennies, de la forêt de Fellingring.

Monsieur Erick FISCHER, conseiller municipal, rappelle que la commune soutient les actions de la réserve et du PNRBV (Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges). Monsieur Olivier SARDINI, conseiller municipal, explique que c'est le préfet qui mandate les comités scientifiques et non pas la réserve, il ne faut pas commettre d'amalgame.

Monsieur Claude SCHOEFFEL, Adjoint au Maire, précise que si le projet de sécurisation du col d'Oderen aboutit, le budget forêt de la commune sera impacté dans le sens où il faudra financer l'évacuation des arbres dangereux.

Monsieur Jean-Jacques SITTER, conseiller municipal, estime que les règles de la réserve sont trop rigides et se demande en quoi ces travaux peuvent vraiment nuire à la biodiversité.

Monsieur Erick FISCHER, conseiller municipal, pense qu'il n'est pas nécessaire de sécuriser ce col : en effet, certains cols alpins sont bien plus dangereux et il n'y a pourtant aucune sécurisation.

Monsieur Roger SPERISSEN, conseiller municipal, demande combien de panneaux sont actuellement en place pour annoncer le danger.

Monsieur Jean-Jacques SITTER, conseiller municipal, pense qu'il va falloir beaucoup de temps pour trouver un accord sur cette question c'est pourquoi il propose, en attendant, d'intensifier la signalisation. Monsieur Claude SCHOEFFEL, Adjoint au Maire, explique qu'il s'agit d'une route départementale et qu'elle dépend, par conséquent, de la Collectivité Européenne d'Alsace.

Ouï l'exposé de Monsieur Claude SCHOEFFEL, Adjoint au Maire en charge de la forêt, chasse, agriculture et environnement,

Madame le Maire procède à un vote à main levée.

Après délibération, le conseil municipal, à :

Pour : 11 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 1 voix

- **VALIDE** les travaux de sécurisation du col d'Oderen ;

Après délibération, le conseil municipal, à :

Pour : 1 voix







Contre : 10 voix

Abstention : 1 voix

- **S'OPPOSE** aux mesures compensatoires proposées, sans concertation préalable avec la commune.

N° 9. DIVERS ET COMMUNICATION

- Présentation des différentes dates à retenir :

-  Elections présidentielles les dimanches 10 et 24 avril 2022
-  Journée citoyenne le 21 mai 2022
-  Séjour des Donvillais à Fellingring : inauguration de la place le samedi 28 mai 2022
-  Elections législatives les dimanches 12 et 19 juin 2022
-  Fête des aînés le dimanche 27 novembre 2022
-  Fête de l'hiver le samedi 10 décembre 2022

Rapports du Maire et des Adjointes :

 Madame Nadine SPETZ, Maire de la commune :

- Le Tour de France féminin passera dans la commune de Fellingring (arrivée le samedi 30 juillet au Markstein) c'est pourquoi une contribution financière communale est nécessaire. C'est la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin qui est à l'origine de ce projet.

Madame le Maire explique que le tour sera diffusé sur 140 chaînes au niveau international ce qui va

permettre de faire valoir la commune. Pour le sprint qui se déroule à Oderen, le Maire de ladite commune propose 1 500 euros, aussi, Madame le Maire suggère, quant à elle, de donner un peu plus, soit 3 000 euros, pour l'arrivée au Markstein dans le sens où elle aura lieu sur le ban communal de Fellingring. Madame le Maire demande au conseil municipal ce qu'il pense de la somme allouée à l'événement, sachant que le Syndicat mixte pour l'aménagement du massif du Markstein Grand-Ballon propose, quant à lui, 5 000 euros. Monsieur Roger SPERISSEN, conseiller municipal, demande à quoi va servir cette somme ; Madame le Maire explique que cette somme va servir à l'organisation globale de l'événement et précise que la salle du Cap de Saint-Amarin va être utilisée par les journalistes notamment. Le conseil municipal est d'accord, à l'unanimité des membres présents, pour verser cette somme de 3 000 euros.

- Monsieur Erick FISCHER, conseiller municipal, évoque la réfection de la route dans la montée du col du Haag à l'occasion du Tour de France masculin parce qu'ils sont à la recherche de nouveautés. Ce projet permettrait la rénovation de cette route qui est en mauvais état et sa fermeture aux automobilistes (excepté les ayants droit, piétons et cyclistes). Madame le Maire explique que le maire de Saint-Amarin ne souhaite pas que le tour emprunte les voies communales.

- Jumelage : l'arrivée des Donvillais à Fellingring est prévue le week-end du 28 mai 2022. Madame le Maire rappelle aux conseillers l'importance de leur participation aux différents événements liés au jumelage (assemblées générales, fêtes, etc.) car la commune est signataire du pacte de jumelage. Elle précise que l'inauguration du square Donville est prévue à cette occasion, le samedi 28 mai 2022. Il est également proposé aux conseillers de participer à l'Assemblée Générale de l'association de Donville dans le sens où ce n'est pas réservé uniquement aux membres du comité.

- Madame le Maire a participé à une visite canonique afin de faire le point sur les biens détenus par le Conseil de Fabrique et les deux personnes présentes souhaitaient savoir de quelle manière la commune de Fellingring accompagne le Conseil de Fabrique. Visiblement Fellingring entretient bien le bâtiment.

Elle rappelle que la rénovation de l'orgue a été prise en charge par l'association l'AROSA : le coût s'élevait à 70 000 euros, somme qui a d'ailleurs été avancée par la commune mais remboursée depuis par l'association par le biais de l'organisation de concerts, etc.

L'église est un bâtiment communal qu'il convient d'entretenir comme tous les autres bâtiments afin de le maintenir en bon état. Monsieur Frédéric GRUNENWALD, Adjoint au Maire, évoque l'horloge mécanique sur laquelle il faut intervenir certaines fois parce qu'elle est sensible aux effets de la température.

Madame le Maire propose d'effectuer une visite de l'église pour découvrir cette horloge avant un conseil municipal, à partir du printemps.

- Madame le Maire remercie Madame Cosmina HOFFER et Monsieur Daniel MOSER, conseillers municipaux, pour leur participation à l'assemblée générale des boulistes.

 Monsieur Claude SCHOEFFEL, premier Adjoint :

- Chasse : la fermeture de la saison était fixée au 2 février 2022 ; une rencontre avec tous les locataires des lots a eu lieu en mairie afin de faire le point sur le plan de chasse 2021 et établir celui de l'année 2022.

Monsieur Erick FISCHER, conseiller municipal, explique que les termes C1, C2 et C3 correspondent au classement de la ramure des cervidés. La Préfecture du Haut-Rhin voulait inclure les C1, C2 et C3 dans les minimas augmentés alors qu'il ne restait plus qu'un mois de chasse.

Monsieur Claude SCHOEFFEL, Adjoint au Maire, précise que certains locataires sont contre cette augmentation des minimas incluant les cervidés. La 4C aura lieu le 3 mars 2022 à 19h au foyer communal. Monsieur Erick FISCHER, conseiller municipal, aimerait fixer une rencontre en amont de la commission : il est proposé aux membres élus de se retrouver juste avant la commission, pour

échanger, à 18h15.

- Le travail sur l'élaboration du budget forêt 2022 est bien avancé.
- Forêt Lang : les travaux ont débuté récemment. Madame le Maire remercie Messieurs Frédéric GRUNENWALD et Claude SCHOEFFEL, Adjoints, pour s'être investis dans ce dossier qui court depuis de nombreuses années. Monsieur Erick FISCHER, conseiller municipal demande ce qui sera replanté sur le terrain, ce à quoi Claude SCHOEFFEL répond qu'il s'agit d'un terrain privé et que la famille Lang a un projet de verger.
- Projet d'aménagement du parking au niveau du pavillon des créateurs dans le cadre du projet écomuséal et problème soulevé par une caravane stationnée.

 Madame Doris JAEGGY, deuxième Adjointe :

- Bulletin municipal : Madame Doris JAEGGY remercie l'ensemble des conseillers pour la distribution des bulletins ainsi que Jean-Jacques SITTER, conseiller municipal, pour son travail dans l'élaboration du document. Elle remercie également Madame Martine KIRCHHOFFER pour sa relecture des textes. Madame Doris JAEGGY demande si certains conseillers ont eu trop de bulletins pour leur distribution, auquel cas il faudrait lui remettre le surplus. Madame Virginie QUIRIN, conseillère municipale, explique que le dernier bulletin accessible sur le site Internet de la commune date de février 2021 : Madame Doris JAEGGY lui précise que celui de février 2022 sera bientôt disponible en ligne.
- Fête des Aînés : dimanche 27 novembre 2022 – tous les conseillers sont invités à être présents.
- Fête de l'hiver : samedi 10 décembre 2022.
- Elections présidentielles les dimanches 10 et 24 avril 2022 et élections législatives les dimanches 12 et 19 juin 2022.
- Arrivée de Donville le week-end de l'Ascension : arrivée le jeudi 26 mai 2022. Inauguration du square de Donville le samedi 28 mai à 18h – mise en place d'un chapiteau pour le vin d'honneur en extérieur. Le repas qui s'ensuit est prévu à la salle des fêtes d'Oderen parce que la capacité d'accueil est plus grande que celle du foyer communal de Fellingring. Départ prévu le dimanche 29 mai 2022.
- Centenaire de la section UNC de Fellingring : dimanche 25 septembre 2022 – messe, dépôt de gerbes, vin d'honneur en extérieur offert par la commune suivi d'un repas au foyer communal financé par l'UNC. L'organisation revient à l'UNC avec le soutien de la commune.
- Inauguration de la nouvelle mairie : reste à définir une date, sûrement en 2023.

 Monsieur Frédéric GRUNENWALD, troisième Adjoint :

Dernières opérations en matière d'urbanisme :

Trois déclarations préalables ont été réceptionnées :

- Pour la rénovation de locaux – section 05 / parcelles 90 et 161 le 13/01/2022
- Pour une avancée de toit – section 10 / parcelle 378 le 18/01/2022
- Pour une modification des façades d'une maison – section 18 / parcelle 38 le 03/02/2022

Equipe technique :

- Réception des premières candidatures pour les jobs d'été
- Démontage et rangement des décorations de Noël
- Trois journées de travail des bénévoles (réfection des panneaux forestiers)
- Plantation d'un tilleul dans la cour de l'école le 7 février 2022
- Le 16 février 2022, vers 15 h, des habitants du chemin du Talhorn signalent des problèmes sur le réseau d'eau. La SAUR procédait à la vidange du réservoir du Langenbach. L'alimentation en eau potable a été basculée sur les sources. La différence de pression a entraîné des fuites chez les particuliers (principalement au niveau des soupapes des chauffe-eaux). Les personnes ayant subi des préjudices ont parfois rencontré des problèmes pour contacter la SAUR.

- Le 16 février 2022, mise en place, à titre d'essai, de la première horloge astronomique permettant la programmation de la plage de l'extinction nocturne.

Réunion aménagement du parc : 24 janvier 2022.

Une table de tennis de table et des tables de pique-nique devraient prendre place dans un aménagement paysager. Monsieur Erick FISCHER, conseiller municipal, explique qu'il y a eu une première prise de contact avec le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges dans le cadre du plan de relance montagne.

Horloges astronomiques :

Installation de la première horloge astronomique en zone haute puis déploiement progressif dans tout le village. Monsieur Erick FISCHER, conseiller municipal, demande si en cas de sinistre ou de catastrophe naturelle, ça ne pose pas de problème pour les secours. Il est proposé de prévenir le CPI Chauvelin de l'extinction de l'éclairage public et de leur expliquer la procédure à suivre pour mettre l'éclairage public en route.

Renouvellement de la bande de roulement dans la traversée du village :

Le renouvellement est prévu cette année, à l'entrée et à la sortie du village par la Collectivité européenne d'Alsace.

A ce jour, il n'y a pas de date d'intervention connue, aucune entreprise n'a encore été choisie.

La réunion avec Mme BOURNEZ, chargée de la sécurisation des routes à la Collectivité européenne d'Alsace a été annulée, mais un entretien téléphonique a pu avoir lieu :

- au sujet de la sécurisation de l'arrêt de bus :
 - * les chicanes sont déconseillées
 - * un arrêt en ligne en agglomération est préconisé
 - * déplacement de l'arrêt de bus envisageable à condition d'ajouter des passages piétons
- au sujet de l'accès au Wagga.

Monsieur Olivier SARDINI, conseiller municipal, pense qu'il faudrait appuyer le fait qu'il y aura le passage du Tour de France pour accélérer les travaux.

Rencontre avec Jérôme Mazerand, responsable de la transition énergétique au Pays Thur Doller :

La discussion a porté essentiellement sur la problématique de l'obsolescence des chaudières de l'école, du foyer communal et du presbytère.

L'installation d'une chaudière biomasse a été évoquée mais les contraintes sont nombreuses. En effet, même si ce n'est pas bloquant, la distance entre les bâtiments est importante, sachant que des voies communales et une route départementale séparent les différents bâtiments.

L'installation d'une chaudière biomasse nécessite :

- un terrain qui doit pouvoir accueillir un bâtiment de stockage et la chaudière à proprement parler ;
- de la disponibilité, du suivi et de l'entretien ;
- la gestion de l'inter-saison, qui peut se révéler problématique (Mollau souhaite avoir accès au gaz de ville) ;
- une marge d'investissement de la commune qui doit être très importante.

La possibilité de faire subventionner le remplacement des volets du presbytère et l'installation des horloges astronomiques a également été évoquée. Les recherches d'aides financières pour mener à bien ces projets sont en cours.

Rencontre avec Mme STEPHAN de la PMI pour le dossier MAM : le 20 janvier 2022 avec les porteurs de projet =

- ° rampe d'accès PMR
- ° sas à l'entrée du bâtiment
- ° création d'une ouverture à l'arrière
- ° abri de jardin à l'extérieur pour stockage des poussettes et jouets extérieurs
- ° aménagement d'un accès à l'étage pour le presbytère

Trois conseillers municipaux interviennent :

- Monsieur Daniel MOSER précise que l'association des boulistes comprend 53 membres ; il évoque un problème de sécurité sur le chauffe-eau : en effet, une fuite allait directement dans l'égout ce qui a engendré une facture de la SAUR de 300 m3 d'eau.

- Madame Marie-France LUTHRINGER remercie l'AEL pour son don de 300 euros au bénéfice du Téléthon.

- Monsieur Erick FISCHER salue la mise en place de nouvelles bennes : elles favorisent la bonne gestion des déchets et permettent de maintenir la zone de tri dans un meilleur état de propreté qu'auparavant.

Plus aucune question n'étant posée, Madame le Maire remercie les membres présents et lève la séance à 22h40.

Daniel MOSER
Secrétaire de séance